

Commune de Durfort-et- Saint-Martin-de-Sossenac

BILAN DE LA CONCERTATION dans le cadre de la révision générale du PLU

Table des matières

1.	CADRE DE LA CONCERTATION	3
2.	DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	4
2.1	- LES OUTILS D'INFORMATION	4
2.1.1.	Informations via le bulletin municipal ou les autres journaux locaux	4
2.1.2.	Informations via le site internet de la commune.....	4
2.1.3.	Les autres moyens d'informations.....	4
2.2	- LES OUTILS DE CONCERTATION ET SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS	5
2.2.1.	Les réunions publiques	5
2.2.2.	Les ateliers citoyens conduits dans la cadre de la démarche PLU Gard Durable	7
2.2.3.	L'atelier agricole.....	9
2.2.4.	Le registre de concertation et les observations écrites – courriers et courriels.....	10
3.	BILAN ET CONCLUSION	11

1. CADRE DE LA CONCERTATION

La Commune de Durfort-et-Saint-Martin de Sossenac a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération n° 2022-45 du 4 octobre 2022.

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du projet de PLU. Le présent bilan est établi en application de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme. Il a pour objet :

- de rappeler les modalités de concertation mises en œuvre ;
- de présenter une synthèse des observations et contributions du public ;
- d'exposer les enseignements tirés de cette concertation et leur prise en compte dans le projet de PLU.

La Commune de Durfort-et-Saint-Martin de Sossenac a défini les objectifs pour suivis par le PLU et les modalités de concertation par délibération n° 2023_05 du 23 février 2023.

Les modalités de la concertation définies dans le cadre de la délibération citée ci-dessus étaient les suivantes :

- *Réunions publiques – à minima 2*
- *Ateliers de concertation citoyenne – à minima 2*
- *Affichage public*
- *Parution dans le journal local*
- *Registre mis à disposition du public*

Précisions que la révision du PLU s'inscrit dans la démarche PLU Gard Durable animée par la Conseil Départemental du Gard.

La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation.

La concertation publique a pour objectifs :

- d'informer les différents publics (administrés, professionnels, élus, acteurs économiques, associations...) du projet d'aménagement ;
- de faire partager le diagnostic et le projet de planification urbaine ;
- de recueillir les questions et avis sur le projet, ses caractéristiques et ses impacts ;
- de favoriser la participation active du public à travers des moments d'échanges et de dialogue avec la municipalité et l'équipe pluridisciplinaire d'assistance à maître d'ouvrage, afin d'obtenir toutes précisions des techniciens ayant élaboré les études ;

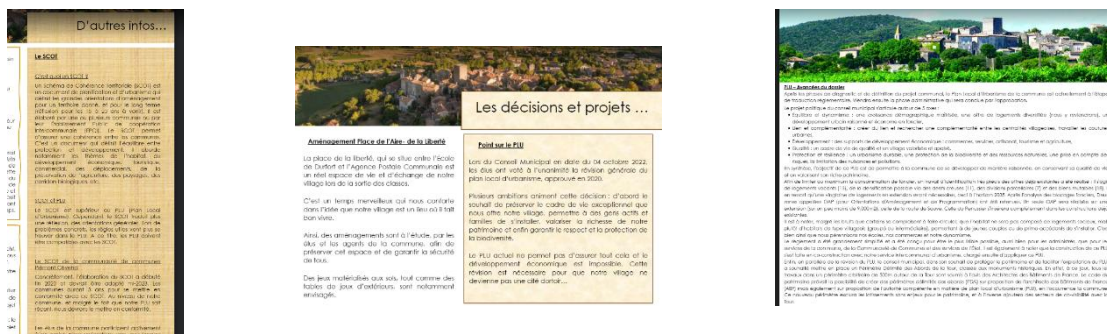
2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

2.1 - LES OUTILS D'INFORMATION

Rappel des éléments énoncés dans la délibération : « Affichage public / Parution dans le journal local »

2.1.1. Informations via le bulletin municipal ou les autres journaux locaux

Pour exemple, extraits des Bulletins d'informations durfortoises 2021 – 2022 - 2025



2.1.2. Informations via le site internet de la commune

Depuis le lancement de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de Durfort-et-Saint-Martin de Sossenac a mis en place une stratégie de communication via son site internet afin d'informer largement la population, de relayer les étapes clés de la procédure, et de favoriser l'implication des habitants.

Page accueil du site et onglet « urbanisme » consacré à la révision



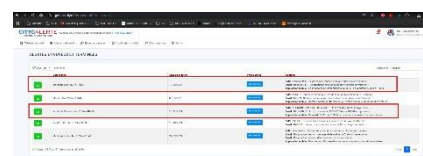
2.1.3. Les autres moyens d'informations

Des contenus ont également été partagés sur les différents canaux de communication de la commune :

Affichage communal



Application information population (Cityc)



2.2 - LES OUTILS DE CONCERTATION ET SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

2.2.1. Les réunions publiques

Rappel des éléments énoncés dans la délibération : « Réunions publiques – à minima 2 »

Conformément à la délibération de prescription, la révision générale du PLU a donné lieu à plusieurs temps de réunions publiques liés à la progression de la démarche. Comme évoqué plus haut, chacune de ces réunions publiques a été annoncée par voie d'affichage et par voie numériques.

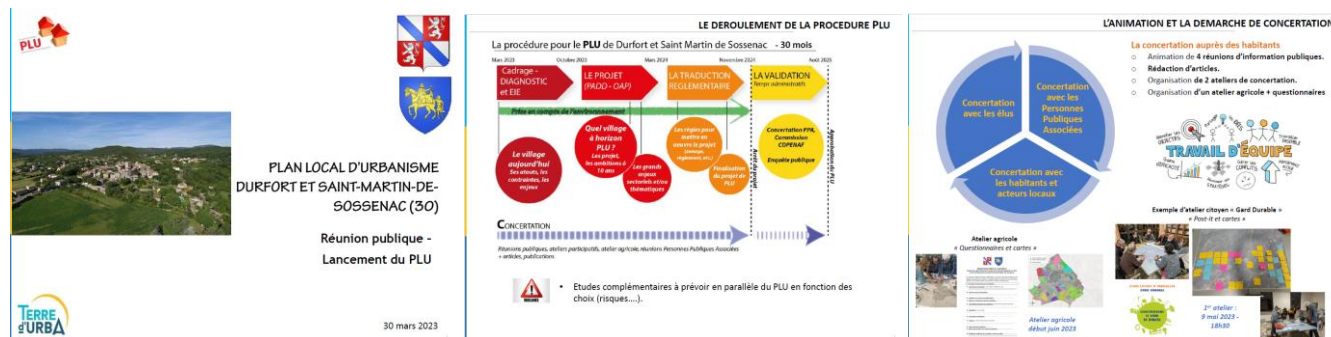
- **Le lancement de la démarche PLU – réunion publique du 30 mars 2023 à 18h30**

Ce 1^{er} temps d'échange a permis de présenter :

- les grandes étapes de la révision générale du PLU, le contenu du PLU,
- la méthodologie de travail, l'équipe de projet,
- les objectifs poursuivis par la municipalité,
- les enjeux liés au contexte supracommunal (SCOT Piémont Cévenol) et au contexte réglementaire (loi Climat et Résilience notamment),
- la démarche de concertation citoyenne Gard Durable.

La présentation a été suivie d'un temps d'échange et de débat avec le public.

Extraits de la présentation



- **Les enjeux du diagnostic et l'état initial de l'environnement – réunion publique du 16 novembre 2023 à 18h30**

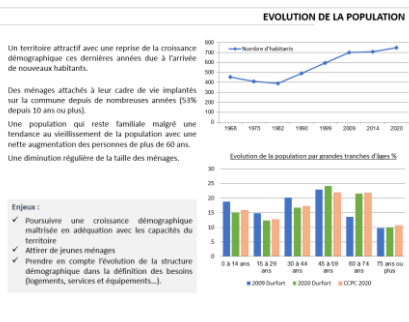
Ce 2^{ème} temps a permis de présenter les enjeux du territoire communal suite à la phase de diagnostic territorial. La présentation a été suivie d'un temps d'échange et de débat avec le public.

L'ensemble des thématiques traitées lors de l'élaboration du diagnostic, et de l'état initial de l'environnement a été présenté à la population.

PLAN LOCAL D'URBANISME
DURFORT ET SAINT-MARTIN-DE-
SOSSENAC (30)

Réunion Publique -
Présentation du diagnostic
et de l'état initial de
l'environnement

16 novembre 2023



- Une citadelle qui s'est organisée progressivement autour du château du XIIème siècle en partie effondrée aujourd'hui.
- Un bâti d'origine médiévale de très grande qualité au cœur de la citadelle.
- Le tour de la citadelle était autrefois protégé par des fossés circulaires et qui sont devenus les espaces publics principaux du « tour de ville ».
- Le traitement de ce tour de ville n'est pas à la hauteur de son importance dans la structuration du village (rue du Quai, rue des remparts...).

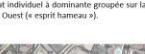
Ce 3^{ème} temps d'échange a permis de présenter les cinq grandes orientations du projet communal traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Les choix d'aménagement sur les deux secteurs de projet (chemin des Mines et route de Sauve) ont également été expliqués.

Les axes du projet communal



Les principes d'aménagement :

- Densité minimale de 17 log./ha (comptabilité SCOT).
- Habitat intermédiaire à l'Est du secteur de projet dans l'esprit d'un « grand mas » reprenant le bâti local traditionnel, signal architectural marquant l'entrée du village.
- Habitat individuel à dominante groupée sur la partie Ouest (e esprit hameau).



Exemple nouveau illustrant les principes d'aménagement

- Aménagement d'un accès unique via la RD la plus proche en concertation avec le CD30.
- Un principe de mail principal traité qualitativement limitant l'aspect routier de la voie.
- Boudage en cheminement doux avec les chemins des Cliffrès.
- Des parkings paysagers mutualisés et perméables.
- Reprise/entretien des fossés (nord/Sud) et dérivation du fossé au Nord.
- Valorisation patrimoniale du Mazet.
- Traitement paysager des interfaces et prise en compte du risque incendie (respect des OLO).
- Retention des eaux pluviales à l'échelle du projet.
- Intégration des principes du bioclimatisme dans les constructions et les aménagements.
- Préservation de la biodiversité locale (prise en compte de la YVU, préservation du fossé au Sud avec bande tampon inconstructible de 10m, limitation des espèces invasives).

Secteur du Perroussier – environ 6 logements

- Densité minimale de 17 log./ha (compatibilité SCOT)
- Traitement paysager des interfaces entre les corniches du fauqe (secteur des DLD)
- Réfection des eaux pluviales sur les terrains de projet
- Biotage avec le cheminement fluvial existant à l'Est
- Parking public « naturel » (perméable et assemblé)
- Préservation de la biodiversité locale

Exemple d'implémentation bâtie

Habitat intermédiaire sous la forme d'un grand mas

Ce 4^{ème} temps d'échange a permis de présenter la déclinaison règlementaire du projet communal dans les différentes pièces du PLU (OAP, zonage et de règlement).

L'objectif a été d'expliquer et de justifier les choix faits par la municipalité, tout en rappelant le cadre réglementaire pris en compte pour la définition du projet.

[illegible]

2.2.2. Les ateliers citoyens conduits dans la cadre de la démarche PLU Gard Durable

Rappel des éléments énoncés dans la délibération : « Ateliers de concertation citoyenne – à minima 2 »

Conformément à la délibération de prescription, la révision générale du PLU a donné lieu à la constitution d'un panel citoyen et à l'organisation de deux ateliers citoyens.

• La constitution du panel citoyen

Afin de constituer le panel citoyen, un formulaire de candidature a été présenté, et mis à disposition à l'occasion de la réunion publique marquant le lancement du PLU en date du 30 mars 2023. Les volontaires ont jusqu'au 13 avril 2023 afin de retourner leur candidature, soit par mail : accueil@mairie-durfort.fr ou soit en le déposant à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

33 candidatures ont été reçues et analysées, et 29 candidatures ont été retenues. Les candidatures écartées ont suivies les règles déontologiques définies à l'avance dans la démarche Gard Durable (une seule personne de la même famille dans le panel citoyen, nécessité de résider sur la commune...).

Illustrations du formulaire de candidature

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SSOSENAC CANDIDATURE DE PARTICIPATION AUX ATELIERS DE CONCERTATION

PARTICIPANT
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Mail : _____
Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
Age : ☐ 18 – 29 ans ☐ 30 – 44 ans ☐ 45 – 59 ans
☐ 60 – 74 ans ☐ 75 ans ou plus
Situation familiale :
☐ Personne seule ☐ Couple sans enfant
☐ Couple avec enfants ☐ Famille monoparentale
Situation socioprofessionnelle :
☐ Actif - Précisez votre profession : _____
☐ Etudiant - Dans quel domaine : _____
☐ Retraité ☐ Sans activité professionnelle
Lieu de travail :
☐ Durfort ☐ Autre commune (préciser) : _____
Ancienneté d'emménagement sur la commune :
☐ Moins de 5 ans ☐ De 5 à 10 ans ☐ De 10 à 20 ans ☐ Plus de 20 ans
Statut d'occupation du logement :
☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Logé gratuitement
Vie associative :
Faites-vous partie d'une ou plusieurs association(s) locale(s) ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, lesquelles : _____

Décrivez en quelques mots vos motivations :

ORGANISATION DES ATELIERS

En déposant sa candidature, le participant s'engage à être assidu et à participer aux DEUX ateliers qui seront organisés tout au long de la procédure d'élaboration du PLU. Les dates seront communiquées au moins 15 jours avant. Il est précisé que ces ateliers sont uniquement organisés dans l'intérêt général (charte ou vers). Les éléments recueillis au cours de ces ateliers constitueront des contributions et des idées qui seront soumises aux élus à qui appartient la décision finale. Elles permettront de nourrir le projet communal pour les 10 ans à venir.

Disponibilité(s) préférentielle(s) :
☐ Matin ☐ Après-midi ☐ Soirée (à partir de 18h)

Fait à : _____
Le : _____
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

CANDIDATURE A RETOURNER AU PLUS TARD LE 13 AVRIL 2023
- Soit par mail : accueil@mairie-durfort.fr
- Soit dans la boîte aux lettres de la Mairie



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SSOSENAC CANDIDATURE DE PARTICIPATION AUX ATELIERS DE CONCERTATION

CHARTE DU CITOYEN PARTICIPANT A LA CONCERTATION

Cette charte énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la charte vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient.

Tout citoyen participant à la concertation s'engage à :

- 1) Être présent aux deux ateliers participatifs qui vont être organisés à différentes phases de la procédure (sauf en cas de contre-temps personnel ou professionnel) ;
- 2) Respecter les règles des ateliers participatifs fixées par les animateurs et notamment en ce qui concerne les thématiques traitées et les temps de parole accordés ;
- 3) Agir dans le respect de l'intérêt général de la commune et non pour d'éventuels intérêts privés qui entraveraient le débat ;
- 4) Apporter ses connaissances, son quotidien, son vécu, sa culture et sa contribution pour nourrir le débat ;
- 5) Être respectueux de la parole des autres participants en faisant preuve d'écoute, de tolérance, de compréhension et de respect mutuel pour des débats constructifs ;
- 6) Exposer ses idées librement mais sans excès ni agressivité ;
- 7) Travailler à des compromis avec les autres participants, pour déboucher sur une vision partagée du devenir du territoire ;
- 8) Valider les propositions des groupes à la fin de chaque atelier ;



Nom Prénom : _____
Fait à : _____
Le : _____
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

• Premier atelier citoyen 09 mai 2023 à 18h30

L'atelier a été introduit par les élus, Monsieur le Maire a accueilli les participants. L'atelier s'est ensuite déroulé uniquement en présence des animateurs (Elodie Darries et Cyril Gins), ainsi que Christophe Dumas, représentant du Département dans le cadre de la démarche Gard Durable et Angélique Folcher, représentante de la Communauté de communes Piémont Cévenol.

Les participants ont été invités à se répartir autour de 2 tables rondes (21 participants).

Après un tour de table afin de faire connaissance, il a été proposé aux participants de s'exprimer librement sur leur vision du territoire communal. Leurs idées ont été notées de manière synthétique sur des post-it (durée des échanges environ 1h30).

Les post-it ont ensuite été organisés par thème, et chaque participant a pu voter sur les 6 post-it les plus importants pour lui (collage de 6 gommettes par participant sur les post-it).

Enfin, pour clôturer l'atelier, une restitution a été faite pour chacune des tables rondes en présence des participants et des élus.



Les trois thématiques ayant cumulées le plus de vote sont :

- **Equipements, commerces et services / activités économiques.** La préoccupation principale est liée au maintien des commerces et équipements de proximité.
- **Paysages naturels et agricoles, patrimoine.** Les participants sont très attachés aux paysages agricoles, notamment viticoles, et s'inquiètent pour le devenir de l'agriculture et des paysages.
- **Paysages urbains, qualité urbaine.** Les participants ont mis en avant la nécessité d'être vigilant sur l'esthétique et l'implantation des constructions, et la préservation du patrimoine bâti. Le manque de qualité de certains espaces publics a été également pointé.



• Second atelier citoyen du 02 avril 2024 à 18h30

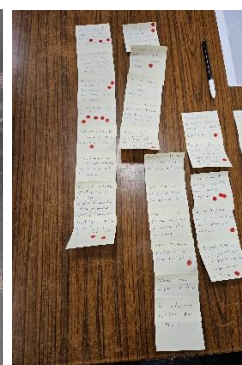
L'atelier a été introduit par les élus, Monsieur le Maire a accueilli les participants. L'atelier s'est ensuite déroulé uniquement en présence des animateurs (Elodie Darries et Cyril Gins), ainsi que Christophe Dumas, représentant du Département dans le cadre de la démarche Gard Durable et Angélique Folcher, représentante de la Communauté de communes Piémont Cévenol.

Les participants ont été invités à se répartir autour de 2 tables rondes (14 participants).

Les participants ont pu exprimer librement leurs souhaits, leurs idées, leurs préconisations sur l'aménagement futur du territoire communal. Leurs idées ont été notées de manière synthétique sur des post-it et/ou cartographiées sur un fond de plan de la commune.

Les post-it ont ensuite été organisés par thème, et chaque participant a pu voter en collant 6 gommettes sur les propositions (post-it ou éléments cartographiés) les plus importants pour lui.

Enfin, pour clôturer l'atelier, une restitution a été faite pour chacune des tables rondes en présence des participants et des élus.



Cet atelier a permis de faire émerger :

- **Des points de consensus**

- Le maintien et le confortement de l'offre en commerces et services de proximité
- Le réaménagement des places de village : place de l'Aire, place de l'Eglise
- La réorganisation du stationnement en réduisant la place de la voiture dans le village.
- La sécurisation de la traversée du village, et la création de cheminements doux sécurisés
- Le prolongement de la voie verte entre Durfort et Sauve

- **Des points de divergences qui font débat**

- La création d'une zone artisanale, et sa localisation potentielle
- La localisation des zones futures d'habitat, et leur capacité d'accueil

2.2.3. L'atelier agricole du 05 juin 2023 à 17h

En complément des ateliers de concertation inscrits dans la délibération, la commune a souhaité aller plus loin dans le processus de concertation en y associant les exploitations agricoles du territoire.

Cette concertation s'est formalisée à la fois par l'envoi de questionnaires, et par l'organisation d'une table ronde.

Au total, 12 exploitations ont pu être identifiées. Celles qui le souhaitent ont pu exprimer leurs besoins, notamment en développement, pour les années à venir.



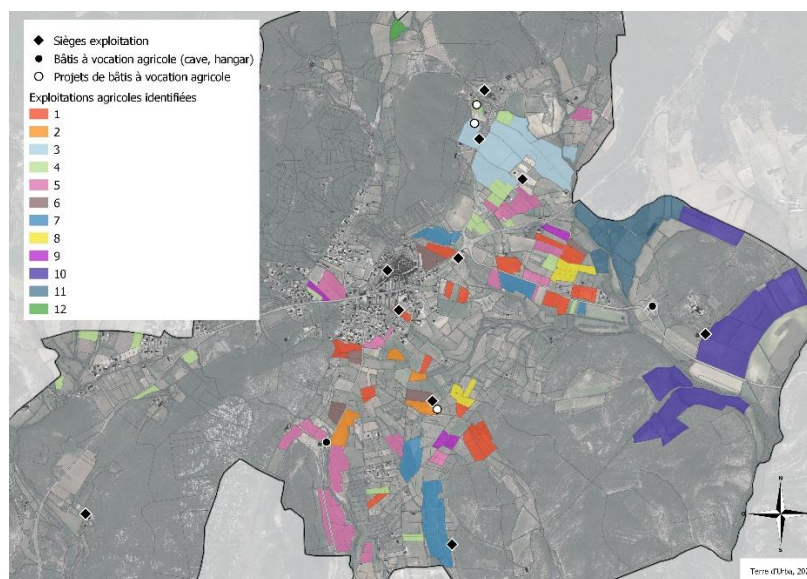
Questionnaire destiné aux agriculteurs Diagnostic agricole dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac

Les données recueillies resteront confidentielles et ne seront pas communiquées à une structure tierce. Elles feront l'objet d'une analyse générale qui permettra de compléter le diagnostic territorial de la commune. L'objectif consiste en la mise en œuvre d'un projet agricole et d'une réglementation correspondant aux besoins des agriculteurs.

1. Description du fonctionnement de l'exploitation

- Coordonnées de l'agriculteur : (Nom, prénom, téléphone, mail) :
- Adresse du siège de l'exploitation :
- Installation sur la commune de Durfort depuis :
- Références cadastrales du siège de l'exploitation :
- Caractéristiques générales de l'exploitation : Statut juridique, mode de faire-valoir... :
- Exploitant(s) : (nombre, âge) :
- Ancienneté de l'exploitation :
- Salarié(s) : (nombre, temps plein/temps partiel) :
- Surface totale de l'exploitation :
- Surface Agricole Utile sur la commune de Durfort :
- Qualification/certification de l'exploitation / démarche qualité :

Diagnostic agricole dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Durfort et Saint-Martin-de-Sossenac



2.2.4. Le registre de concertation et les observations écrites – courriers et courriels

Rappel des éléments énoncés dans la délibération : « Registre mis à disposition du public ».

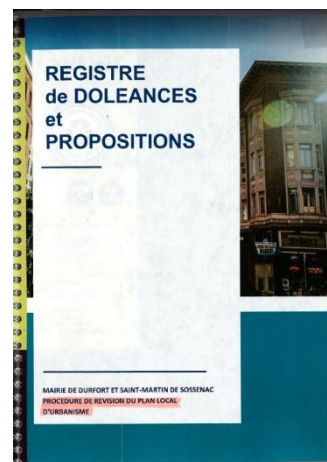
La commune a mis à disposition du public, à l'accueil de la Mairie, un dossier comprenant les documents d'information relatifs à la procédure, mis à jour au fil de son avancée, et un registre destiné à recevoir les observations du public au bureau de l'accueil.

Le public a pu s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation à travers différents moyens mis à sa disposition :

- via le registre
- par courrier libre ou courriel adressé à la mairie.

Au total, le nombre de contributions s'élève à :

- 9 observations sont insérées dans le registre ;
 - 2 contributions par mail ;
 - 7 courrier postal.



Ces contributions ont été analysées par les élus en charge du PLU et l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre des différentes réunions de travail. Ce travail a permis afin d'étudier l'opportunité de leur prise en compte dans le projet de PLU au regard du contexte réglementaire et de leur cohérence avec les orientations du projet communal.

Les contributions écrites portent sur :

- Les possibilités d'extension des bâtis existants situés en zones agricoles.

Ces demandes ont été prises en compte dans la définition des règles d'extension des habitations existantes en zones agricoles et naturelles, et dans l'identification des bâtis pouvant changer de destination en application de l'article L.151-11 du C.urb.

- L'intégration de parcelles dans les zones constructibles du PLU.

Ces demandes ont été analysées au regard de la délimitation de l'enveloppe urbaine, des contraintes liées à la consommation foncière, des enjeux écologiques et paysagers, et des risques naturels.

- Le classement de parcelles exploitées en zones agricoles

Ces demandes ont été prises en compte dans la délimitation du zonage du PLU.

- Les murs de clôture

Ces demandes ont été étudiées lors de la rédaction des règles relatives aux clôtures. Les règles retenues tiennent compte du contexte urbain, et des enjeux hydrauliques et paysagers.

3. BILAN ET CONCLUSION

Il ressort de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus que la concertation s'est tenue de manière continue durant l'établissement du projet de révision du PLU et conformément au cadre fixé par la délibération initiale.

Le bilan des diverses modalités de la concertation montre que le public a privilégié les échanges directs (réunions publiques) Le site internet de la ville a permis de renforcer la diffusion des informations.

Les contributions ont majoritairement porté sur les thématiques suivantes :

- urbanisation et zonage ;
- préservation des espaces naturels et agricoles ;
- mobilité, circulation et stationnement ;
- formes urbaines, densité et cadre de vie ;
- équipements, activités et services.

L'ensemble des remarques et demandes ont été analysées au fur et à mesure par les élus en charge du PLU et l'équipe de maîtrise d'œuvre, afin de faire évoluer le projet.

Elles ont permis notamment :

- de conforter les diagnostics ;
- d'enrichir les réflexions lors de l'élaboration du PADD (notamment dans le choix des secteurs de développement). La localisation et la vocation de certains secteurs de développement ont été modifiées/ajustées afin de tenir compte des remarques des habitants.
- de préciser les OAP sectorielles afin de renforcer la qualité architecturale et paysagère des futures opérations et mieux tenir compte des contraintes environnementales ;
- de vérifier la cohérence des règles avec les enjeux urbains et les demandes ;

Certaines demandes n'ont pas été retenues, notamment lorsqu'elles :

- étaient incompatibles avec les objectifs du PADD, notamment les objectifs de préservation du paysage et de l'environnement, et la prise en compte des risques naturels.
- entraient en contradiction avec le contexte réglementaire et/ou les documents supra-communaux (SCoT, etc.)
- ne répondaient pas à l'intérêt général ou aux capacités de desserte et d'équipement des secteurs concernés.

Ces choix sont motivés par la nécessité d'assurer un développement équilibré et durable du territoire communal.

Les échanges ont également permis d'apporter au public une large information sur le cadre législatif et réglementaire qui contraint assez fortement le projet urbain (prise en compte des orientations du SCOT Piémont Cévenol et des objectifs de la loi Climat et Résilience de 2021).

On peut donc conclure que le public s'est estimé suffisamment informé quant au projet de révision du PLU.